

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 6 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 30 mai 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 25

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène (à partir du point 3) - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle -- CANIVET Bertrand – EZAHOUID Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon (jusqu'au point 2)
Monsieur SENEZ Jean Pierre à Madame FERMEN Claudine
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston
Madame WILLERVAL Aurore à Madame AMADEI Corinne
Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur EZAHOUID Mohamed

**RETROCESSION DE PARCELLES APPARTENANT A
ILE DE FRANCE AMENAGEMENT**

Madame le Maire explique que la SOCIETE ILE DE FRANCE AMENAGEMENT – dont le siège social se situe à 59400 CAMBRAI – 10, place Robert LEROY est en cessation de paiement – elle est en cours de liquidation.

La Société ILE DE FRANCE AMENAGEMENT a proposé à la commune la rétrocession des parcelles AE 151, 152, 153, 155, 173 qui représentent des parties de la voirie situées rue Victor Hugo à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20240606-DEL0606202412-DE

SLOW

Ces parcelles ont été oubliées lors de rétrocessions antérieures. C'est le Tribunal de Commerce de DOUAI qui souhaite la régularisation de cette situation.

Elle demande au Conseil Municipal de bien voir accepter la rétrocession des parcelles AE 151, 152, 153, 155, 173 qui représentent des parties de la voirie situées rue Victor Hugo à l'euro symbolique qui sera régularisée par acte notarié rédigé par Maître PILARCZYK, notaire à DOUAI.

Et de l'autoriser à intervenir à la signature des pièces nécessaires à la rétrocession desdites parcelles.

L'ensemble des frais liés à cette rétrocession seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- *Autorise la la rétrocession des parcelles AE 151, 152, 153, 155, 173 qui représentent des parties de la voirie situées rue Victor Hugo à l'euro symbolique qui sera régularisée par acte notarié rédigé par Maître PILARCZYK, notaire à DOUAI.*
- *Autorise Madame le Maire à intervenir à la signature des pièces nécessaires à la rétrocession desdites parcelles.*

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 6 juin 2024 ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Mohamed EZAHOUID

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MEZAHOUID', written in a cursive style.